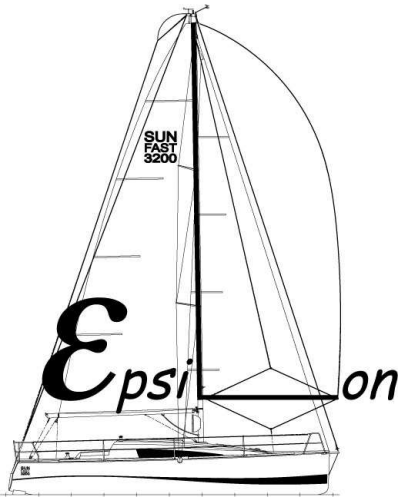


Toulon, le 20 juillet 2015



COMMISSION VOILE

FICHE REGATIER S NMR 05

Soutien financier du CNMT au profit des régatiers

1. Cadre général

Comme de nombreux clubs de voile de la rade de Toulon, le CNMT encourage la participation de ses membres aux régates sur leur propre voilier, ou par l'intermédiaire d'un voilier du CNMT.

Ce soutien est prévu dans le règlement intérieur du CNMT auquel il convient de se référer. Il peut se traduire par :

au 20 juillet 2015,

- ✓ une mise au sec gratuite une fois par an ;
- ✓ un remboursement partiel ou total des frais d'inscription
- ✓ le prêt à titre gratuit d'un voilier du CNMT.

Réciproquement, le bénéficiaire s'engage à :

- ✓ à être licencié au CNMT ;
- ✓ à courir sous les couleurs dans les régates pour lesquels il est aidé;
- ✓ à rédiger au moins un article par an sur son équipement et sa saison (bilan ou régata particulière) au profit de la commission communication ;
- ✓ à participer à l'organisation d'activités au sein du club.

Si cette fiche ne vous semble pas à jour, merci de l'indiquer et de formuler une nouvelle proposition à pf83000@gmail.com

2. La prévision de la dépense

Chaque année, la commission voile établit un budget financier pour l'année à venir. Ce budget intègre les demandes exprimées par chaque skipper / boat manager à l'aide du formulaire en pièce jointe « demande d'accès aux facilités CNMT pour les skipper/propriétaires » à remplir en octobre de chaque année pour une intégration en novembre dans le budget global demandé pour la voile sportive.

Cette dépense est intégrée dans un besoin global couvrant aussi bien l'achat de voile neuve, la participation à de prestigieuses régates, le remboursement de frais d'inscription, l'achat de nouveaux équipements, la cotisation aux associations de classe et les jauges, les pots de régate, les coupes...

La dépense au titre du soutien aux régatiers est faite selon les principes généraux suivants :

- ✓ Équité entre les membres ; à participation, type de voilier, résultats ... équivalent, la subvention est équivalente entre chaque demandeur ;
- ✓ Rayonnement potentiel du CNMT, localement ou nationalement ;
- ✓ Répartition entre investissement (voiles neuves...) et soutien aux régatiers ;

Elle est contrainte par la capacité financière du CNMT. En 2014, ce soutien a été calculé sur la base de :

- ✓ 9000 € pour les couvrir les frais d'inscription des régatiers assidus en J80 ;
- ✓ 2000 € pour les couvrir les frais d'inscription au régata du voilier « dédié régata » du CNMT (31.7 SIRIUS et PROCYON)
- ✓ 3000 € pour les frais d'inscription des autres voiliers

L'activité en J80 a été soutenue et exceptionnelle (championnat du monde. A noter que, sauf exception, les frais d'inscription des membres du CNMT aux régates organisées par le CNMT ne sont pas payants.

3. L'exécution de la dépense

L'exécution est à la charge du skipper, sans avance. La prévision de la dépense n'engage en rien l'étape de remboursement par le CNMT.

Le trésorier de la commission voile est chargé de piloter les étapes de remboursement selon les principes suivants :

- ✓ Seules les activités prévues peuvent donner lieu à remboursement ; le remboursement ne peut dépasser le montant prévisionnel sauf délibération explicite et justifiée de la commission voile validée ensuite par le CNMT ;
- ✓ Seules les activités effectivement réalisées peuvent donner lieu à un remboursement effectif, partiel ou total, sur justificatif de la dépense ; dans ce cadre, les skippers se doivent de produire une attestation de paiement de la part de l'organisateur et la transmettre ensuite au trésorier de la commission voile avec un RIB bancaire ;
- ✓ Seuls les voiliers inscrits au nom du CNMT peuvent prétendre à un soutien financier.

Signé

La commission voile du CNMT



CLUB NAUTIQUE MARINE TOULON

Fiche d'inscription – Demande d'accès aux facilités du CNMT pour les skippers/propriétaires

ANNEE CALENDRAIRE DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2.....

Le formulaire est à renvoyer à :

Par courrier électronique :

- Monsieur le président de la commission voile :

levavasseurguy@orange.fr

- Monsieur le vice président (en copie):

philippe.felix@sfr.fr

Par courrier postal:

Monsieur le président de la commission voile
CNMT

Quai de Norfolk
83800 Toulon

Réservé à l'administration :

Date de réception :

Soumis à la CV le :

Approuvé

Rejeté

Visa du président de la CV :

SKIPPER

Nom :

Prénom :

Membre de catégorie :

NNO licence FFV :

Téléphone fixe:

Téléphone portable:

Email :

BATEAU

Nom :

Constructeur :

Série :

Classe :

Nombre d'équipiers (optimal/max): /

Emplacement :

Nota : dans le cadre d'un programme de régates, le skipper transmettra en pièce jointe la carte d'identité FFV du bateau. Il renseignera également l'annexe 2 du formulaire.

[Succinctement] CV nautique du skipper propriétaire sur les trois dernières années, éléments marquants :

LIBELLE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DE NAVIGATION :

Régates

Projet

Sélectionnez l'option de service gratuite demandée dans le cadre des facilités offertes par le CNMT sous réserve de la satisfaction du programme:

Mise à sec pour carénage

Démâtage / Mâtage

A....., le/...../.....

Signature ou initiales du skipper propriétaire :

ANNEXE 1

à la fiche d'inscription – Demande d'accès des facilités du CNMT aux skippers/propriétaires

PROGRAMME ET BUDGET PREVISIONNEL D'ACTIVITE

PROGRAMME PREVISIONNEL DE REGATES OU DE NAVIGATION		Frais d'inscription (si régate)		Coût (si projet)	
Nom de l'activité (régate) ou de l'action/tâche (projet)	Dates	Bateau / skipper	Equipiers	Action ou tâche	
TOTAL du budget prévisionnel annuel :					€

Signature ou initiales du skipper propriétaire :

ANNEXE 2

à la fiche d'inscription – Demande d'accès des facilités du CNMT aux skippers/propriétaires

FORMULAIRE D'IDENTITE DU BATEAU

Si programme REGATE : joindre une copie de la carte d'identité FFV pour votre bateau à la fiche d'inscription.

	SKIPPER/PROPRIETAIRE :	NOM du BATEAU :
	PRENOM :	
	NOM :	

Photo du Skipper / Propriétaire

PHOTOS TECHNIQUES DU BATEAU :

Photo 1	Photo 2
Photo 3	Photo 4

Signature ou initiales du skipper propriétaire :